

«Avant les OIP vivaient dans un monde autonome. Mais les temps ont changé.»

Stéphane HAZÉE

**20** Au lieu de 11 %, c'est 20 % des ménages wallons qui sont concernés par la mesure «titres services».

**Budget wallon : on creuse, on réclame, on auditionne**

# Les absents du budget wallon

**On a toujours fait comme ça :** voter le budget wallon sans connaître les budgets des pararégionaux... Mais ça grogne fort cette année.

## ● Pascale SERRET

**A**u Parlement wallon, c'est devenu la réclamation de la semaine : où sont les budgets des OIP ?

Les OIP, ce sont les organismes d'intérêt wallon, avec des grosses machines comme le Forem, l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées (Awiph), la Wallonne du Logement, etc.

Or, les débats budgétaires ont commencé lundi. Et l'opposition MR et Écolo réclame vivement des documents qui auraient dû être communiqués avant d'entrer dans le vif du sujet.

«*De quoi vous plaignez-vous ? Certains documents tombent du camion*», rétorque Dimitri Fourny (cdH) à l'opposition. «*Et encore heureux*», balance le MR.

«*Si ce n'est que les temps ont changé*», rappelle le député

Ecolo Stéphane Hazée.

## «Ça va changer»

«*Avant, poursuit le député, les OIP vivaient dans un monde autonome. Aujourd'hui, ils impactent significativement le budget wallon*», requalification budgétaire olige.

Christophe Lacroix (PS), le ministre wallon du Budget, a lui-même admis lundi qu'il fallait changer ça. Avec toute son équipe, il s'y engage (presque) : «*Un budget provisoire serait déjà une étape. Je vais interpeller mes collègues pour que ces budgets soient disponibles le plus vite possible*.»

Hier, le ministre de l'Action sociale Maxime Prévot (cdH) promettait lui aussi de ne pas perpétuer la tradition.

## Que dit le règlement ?

Mais en attendant, le MR veut des auditions des responsables des OIP les plus massifs. Et vite.

Et ça a marché pour l'Awiph : l'administratrice générale Alice Baudine sera invitée à expliquer son budget dans 15 jours, à la veille du vote général en plénière. Petite victoire pour l'opposition MR.

Qui voulait aussi entendre, séance tenante, l'avis du président de l'assemblée, André Antoine.

L'homme n'est pas venu. Mais il a fait savoir que, s'il était bien le garant de la légalité des travaux, rien n'indique dans le règlement que les budgets des OIP sont indispensables lors de l'examen du budget wallon.

## Le CRAC et compagnie...

L'opposition a trouvé le débat moins ouvert en commission Logement et Énergie, où le MR et Écolo exigeaient les budgets de la Wallonne du Logement, de la Wallonne du Crédit social et du Fonds du Logement des Familles nombreuses de Wallonie ainsi que du CRAC (Centre régional d'aide aux communes).

Ce n'est pas non. Mais ce n'est pas «tout de suite», a-t-il été décidé lors d'un vote majorité contre opposition.

## Six pages pour le Forem ?

Mais les OIP sont-ils forcément négligents ? Au Forem, en tout cas, on soutient que le document budgétaire a été livré au cabinet de la ministre compétente Éliane Tillieux (Emploi). Les députés n'ont pourtant reçu que 6 malheureuses pages.

L'administratrice générale du Forem Marie-Kristine Vanbockestal sera elle aussi «auditée» par les députés wallons. Ce qui n'est pas une sanction en soi, ça contraire. ■

## Furlan, plus clairement...

### LOGEMENT, ÉNERGIE

◆ Les discussions sur le budget ont permis à Paul Furlan (Énergie/Logement) de préciser sa pensée sur certains projets.

1. Non il n'a jamais annoncé qu'il voulait supprimer le bonus logement

«*J'ai dit qu'il serait adapté pour compenser certaines dérives*.» Le nouveau taux marginal forfaitaire à 40 % devrait permettre, souligne-t-il, de bénéficier à 60 % de la population. La déduction fiscale est basée sur le taux marginal d'imposition. «*Les propriétaires qui se situent sous 40 % y gagneront. Les autres paieront un peu plus*», résume-t-il. «*Pour les revenus d'environ 15 000 € par an, l'avantage fiscal supplémentaire tourne autour*

de 300 €.»

2. Réinstaurer une fiscalité économique sur les investissements des entreprises ? C'est la taxe sur le matériel et l'outillage, «*pour inciter nos villes et communes à accueillir de nouvelles entreprises*». Pas de rétroactivité, une exonération intacte pendant 5 ans puis une restauration progressive pendant 5 ans. «*Le budget wallon n'en tire aucun profit*.» Il relativise en se projetant en 2021 : «*La taxation*

*rapporte... 1,540 million € pour l'ensemble de la Wallonie. Voilà de quoi il s'agit !*»

3. C'était déjà dans l'air en 2013 : en 2015, on se passera de l'avis du Conseil supérieur des villes et communes. «*Ce qui entraînera probablement la disparition du Conseil*», ajoute Furlan. En 2013, l'annonce n'était pas passée à fond. Même chez les socialistes. P.S.

# Titres-services : 20 % des ménages frappés

**Seulement 11 % des Wallons utiliseraient les titres-services ? C'est ce que dit le ministre Lacroix.** À l'échelle des ménages, c'est en fait le double.

• Catherine ERNENS

Le coût d'un titre-service va quasiment doubler pour l'utilisateur wallon en 2015 par rapport à 2003. Pour le MR, la classe moyenne va être frappée de plein fouet et perdra jusqu'à 540 € pour une couple sur une année. Pour le PS et le ministre wallon du Budget, de toute façon, seuls 11 % des contribuables utilisent le système et le coût de 9 € par titre-service ne fera pas fuir l'utilisateur. Qui a raison ?

**1. Un ménage sur cinq touché** Ces 11 % retiennent la notion de « personne individuelle » et non de « ménage ». Un ménage est généralement constitué de plusieurs personnes dont une seule peut être utilisatrice. Si on rapporte le nombre de ménages utilisant des titres-services au nombre total de ménages au sein de la population, on dou-

ble quasiment ce chiffre. Quelque 900 000 familles utilisent le système de façon régulière pour les tâches ménagères. Environ un ménage sur cinq est donc frappé par la mesure sur les titres-services. Mais il ne perdra pas 540 € mais plutôt quelque 270 € par an.

**2. La classe moyenne et périurbaine** Les utilisateurs de titres-services ne sont pas répartis de manière homogène en Wallonie. Les ménages du Brabant wallon, ceux proches du Grand-duché de Luxembourg, du grand Namurois ou ceux vivant du côté de Huy en utilisent plus, selon l'enquête menée en 2011 par Idea pour la ministre Milquet, alors en charge des titres-services au fédéral.

**3. Les actifs de plus de 35 ans mais aussi... les (très) âgés !** Les moins de 35 ans ne représentent que 13 % des utilisateurs wallons. La majorité des utilisateurs (45 %) ont entre 35 et 55 ans. Mais 27 % des utilisateurs ont plus de 65 ans et parmi ces plus âgés, on trouve tout de même 10 % de plus de 80 ans ! L'étude menée par Idea note d'ailleurs que cette proportion augmente et que cette croissance de la part des plus de 65 ans pose une série de questions quant aux objectifs du système des ti-

tres-services.

**4. De 5 € nets au départ à 8 € nets** À leur lancement en 2003, les chèques coûtaient 6,20 € et étaient déductibles à hauteur de 30 %. Le prix a été progressivement relevé à 8,50 €, puis actuellement à 9 €. Avec la régionalisation, le gouvernement wallon PS cdH décide donc de baisser la déductibilité à 10 %. Un titre-service reviendra donc, après déduction à environ 8 €. On n'atteint donc pas le plafond psychologique des 10 € par heure de ménage. Mais on est loin de l'effet d'aubaine offerte, il y a 12 ans, pour inciter les gens à arrêter d'employer au noir une femme de ménage. Entre-temps, le nombre de titres-services déductibles a été plafonné à 150 maximum par utilisateur et par an.

**5. 4 % de l'emploi total en Belgique** En 10 ans, les titres-services ont permis de créer 168 000 emplois, soit quelque 4 % de l'emploi total en Belgique, selon la CEO de Randstad Titres-service. Mais les finances publiques supportent une charge très lourde : 14 euros additionnels par titre-service, soit plus de 1,6 milliard d'euros par an. Régionalisé, le secteur pèse désormais sur les épaules wallonnes. ■